



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 14 mai 2013

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni le 14 mai 2013 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2013

Membres présents : Monsieur Bernard EYSSARD, Maire

Michel CHANCY, Lionel JULLIN, Dominique UNI, Gisèle VALENTE, Adjointes.

Pierre FEUGIER, Olivier GAILLARD, Sébastien JANY, Jean-Marc LAPIERRE, Monique LARGOT, Hubert MOTTET, Rosine ROGNIN, Stéphane TOURNOUD.

Membres absents excusés : Michel HUT (ayant donné pouvoir à Lionel JULLIN).

Membres absents : Christelle BOINON, Nadine CHAPRE, Patricia DORIA, Sophie MERCIER.

Secrétaires : Stéphane TOURNOUD.

1. COMMISSION TRAVAUX

1.1. Avenant n°3 au contrat de MOE : Restructuration du bâtiment de la mairie

Suite à la remise de l'APD et du permis de construire du Local commercial (déposé le 9 avril 2013) réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage a décidé d'intégrer l'agrandissement de 10m² pour avoir au final 52,5m² au lieu de 40m² et la réalisation des lots techniques du local commercial suite à la démolition de la maison « Boniface ».

L'augmentation de surface du bâtiment et les travaux supplémentaires ont un impact sur le programme de l'opération du local commercial.

L'avenant n°3 a pour objet :

1. d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux de la tranche conditionnelle n°1 suite à la modification du programme de construction du local commercial.
2. d'arrêter le forfait de rémunération définitif.

Le coût prévisionnel définitif des travaux pour la Construction du local commercial s'élève à **82 778 € HT**.

L'augmentation du forfait de maîtrise d'œuvre est de **5 293,65 € HT** soit **6 331,21 € TTC**.

Cet avenant n°3 fixe le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration du bâtiment de la mairie à **117 237,32 € H.T.** soit **140 215,83 € TTC**.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver l'avenant présenté.

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette décision.

1.2. Local commercial et mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes.

Suite au diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées réalisé en septembre 2009, la commune a décidé de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de sa salle des fêtes avant l'échéance fixée par la loi n°2005-102 de février 2005. Un dossier de subvention a été déposé en ce sens auprès du Conseil Général de l'Isère. Le projet de mise en accessibilité s'inscrit dans une démarche globale de développement durable en continuité de la démarche engagée sur le centre village.

Il apparaissait évident de réaliser la construction du local commercial en même temps que les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, et ce par la passation d'un seul marché de travaux pour ces deux chantiers avec l'Agence COSTAZ et GAILLARD maître d'œuvre.

Ce dossier de demande de subvention, déposé il y a près d'un an, n'a pas encore été instruit. Ce qui empêche tout démarrage des travaux pour ne pas perdre l'éligibilité à cette subvention. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de lancer la consultation des entreprises pour ces deux opérations avec la réalisation du local commercial en tranche ferme et la mise en accessibilité de la salle des fêtes en tranche

conditionnelle. Ce montage permettra d'engager ou non les travaux de mise en accessibilité en fonction de l'attribution de la subvention.

Délibération de principe : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce principe de dévolution de marché à l'unanimité, mais ne donne pas suite au devis de maîtrise d'oeuvre pour le suivi de chantier de la salle des fêtes.

1.3. Aménagement des abords de la Mairie - Avenant n°1 : Marché du groupement TOUTENVERT/ABELIA

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les prestations complémentaires induites notamment par les aléas rencontrés lors de la réalisation du parking de l'ancienne Poste, où les soutènements initialement conservés présentaient de nombreux désordres structurels. Ces aléas ont nécessité de revoir l'aménagement global du parking

Ces modifications apportées aux travaux prévus initialement génèrent des plus-values et moins-values sur le marché du groupement d'entreprises TOUTENVERT/ABELIA Paysagistes Associés, pour une augmentation de **1.84 %** sur le montant du marché initial.

Le montant du nouveau marché s'élève à : **182 854,02 € HT soit 218 693,41 € TTC.**

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- d'approuver l'avenant présenté.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette décision.

1.4. Marché à bons de commandes pour « Travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement » - Avenant n°1

La commune a passé un marché **à bons de commandes pour « Travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement » avec l'entreprise Giraud Marchand.**

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification. Il est reconductible par reconduction expresse du pouvoir adjudicateur par périodes de un an, sur une durée maximum de 3 ans à compter de la date de notification du marché initial.

Le présent avenant n°1 au marché a pour objet d'introduire un maximum annuel plafonnant le montant annuel des commandes que la commune pourra passer dans le cadre de ce marché à bons de commande.

Au vu de la charge de travail, le maximum annuel des commandes est de 160 000,00 Euros HT.

Cet avenant n'entraîne aucun changement dans l'exécution du marché de travaux, et n'a aucune incidence financière.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- d'approuver l'avenant présenté.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette décision.

1.5. Renouvellement de la convention ATESAT pour l'année 2013

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la précédente convention ATESAT était valable un an et reconductible deux fois ; elle est donc arrivée à échéance au 31 décembre 2012. Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines.

Le Maire précise que la commune a été déclarée éligible à cette assistance, par arrêté préfectoral n° 2013007-0020 du 7 janvier 2013 (publié au recueil des actes administratifs du département de l'Isère le 4 mars 2013), et qu'il a sollicité par courrier les services de l'Etat pour qu'une nouvelle convention soit formalisée entre l'Etat et la commune au titre de l'année 2013.

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention établi sur sa demande par la Direction départementale des territoires de l'Isère.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- d'approuver la convention présentée.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette décision.

1.6. Point sur les travaux d'assainissement

Dans le cadre de l'installation éventuelle du Center Parcs sur la Commune de ROYBON, le SIERG à engagé les travaux de mise en place d'un réseau permettant d'acheminer les eaux usées de la commune de ROYBON vers la station d'épuration de SAINT SAUVEUR / SAINT MARCELLIN. Sur notre commune trois lots de travaux sont en cours d'exécution par les entreprises SPIE (travaux terminés rue des Peupliers), TOUTENVERT pour les travaux rue du Stade au Cimetière, et enfin CHEVAL Frères pour les travaux du Cimetière jusqu'à la limite avec Varacieux.

Dans le cadre de ces travaux, une station de refoulement des effluents est en cours de construction à proximité de notre actuelle station de refoulement des eaux usées, et sera amenée à remplacer notre propre station de refoulement. A l'heure actuelle, et malgré de nombreuses demandes orales, rien n'a été arrêté en terme de participation financière et aucune convention n'a été proposée par le SIERG.

L'assemblée délibérante demande à Monsieur le Maire de saisir officiellement le président du SIERG sur les conditions de raccordement de nos abonnés sur la station de refoulement du SIERG.

2. COMMISSION RESSOURCES

2.1. Emprunt :

Comme exposé lors de la réunion du vote du budget, la commission ressource à engagé une consultation pour contracter un emprunt de 150 000 € pour réaliser les travaux d'investissement sur le budget annexe Eau et Assainissement.

Cette consultation engagée depuis plusieurs mois a permis de déboucher sur plusieurs propositions : la mieux disante émane de La Banque Postale à **3,37 % à taux fixe sur 15 ans**.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- d'approuver la proposition d'emprunt présentée.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette décision.

2.2. Personnels :

Avancement de grade pour Thierry MONNET et Sylvie VASSALO : cela implique que, pour nommer un agent sur un grade supérieur, il faudra créer le poste, modifier le tableau des effectifs et procéder à la suppression du poste antérieur.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- d'approuver l'avancement de grade de ces agents, en créant les nouveaux postes et en supprimant les anciens.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette décision.

3. COMMISSION EDUCATION

3.1. Accueil de loisirs : camp d'été à Méaudre

L'accueil de loisirs Zébulon organise cet été un camp à Méaudre avec 21 enfants et 3 animateurs. Au vu du nombre limité de places, les critères de sélection hiérarchisés sont les suivants :

- Enfants inscrits régulièrement à Zébulon
- Enfants fréquentant Zébulon
- Enfants de St Vérand

Les tarifs proposés par la commission sont les suivants :

Quotient Familial	Tarifs
0 à 350	90,00 €
351 à 600	108,00 €
601 à 900	126,00 €
901 à 1200	144,00 €
1201 à 1500	162,00 €
+ de 1500 et extérieur	180,00 €

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs du camp de Méaudre.

3.2. Tarifs de l'accueil de loisirs de cet été

Présentation des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs pour cet été 2013 par la commission Éducation. Après discussion, l'assemblée délibérante décide de reporter ce vote et de fixer les tarifs Zébulon et garderie périscolaire par année scolaire.

3.3. Tarifs périscolaires applicables du 01/09/2013 au 31 /08/2014

Présentation des nouveaux tarifs de la garderie périscolaire intégrant les TAP par la commission Éducation. L'augmentation de la capacité d'accueil de 50 à 60 enfants validée le 20 février 2013, engendre à elle seule, une augmentation des charges d'environ 33 %. Après discussion, l'assemblée délibérante décide d'augmenter les tarifs proposés par la commission pour intégrer partiellement cette augmentation de charges et pouvoir ainsi lisser ces dépenses supplémentaires sur 2 années. Les tarifs ainsi proposés sont **les suivants :**

TARIFS PÉRISCOLAIRES applicables du 01/09/2013 au 31 /08/2014						
QUOTIENT FAMILIAL	MATIN	PAUSE MERIDIENNE				SOIR
		SANS Restauration			AVEC	
	7h30 à 8h20	GARDERIE	T.A.P.	GARDERIE	11h30 à 14h05	16h30 à 18h30
		11h30 à 12h30	11h30 à 12h30	13h30 à 14h05		
	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant
0 à 350						1,20 €
351 à 600						1,26 €
601 à 900						1,32 €
901 à 1200	1,00 €	1,00 €	1,10 €	0,50 €	1,40 € + repas 3,33 € ou 3,27 €	1,38 €
1201 à 1500						1,44 €
1501 et plus						1,50 €

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs proposés.

Vote : pour 11, contre 3, abstention 1.

4. PLU

Olivier GAILLARD rappelle que par délibération du 3 juin 2010 le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision du POS est en cours de finalisation, après présentation des grands principes du projet de zonage et du projet de règlement, olivier GAILLARD indique à l'ensemble de l'assemblée les prochaines dates pour le PLU.

- 4 Juin 2013 : Présentation du PLU en Conseil Municipal privé
- 11 Juin 2013 à 16h00 : Réunion des personnes publiques associées
- 11 juin 2013 à 20h00 : Réunion publique
- 2 juillet 2013 : Le Conseil Municipal arrête le projet de PLU
- octobre 2013 : Projet de PLU soumis à enquête publique pendant 1 mois
- fin décembre 2013 : Approbation du PLU par délibération du Conseil

5. DIVERS

SICTOM : Il est prévu un audit externe du fonctionnement de la structure et de son bilan financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.